

PROCESSUS ADMINISTRATIF Programme d'intégration des stagiaires ARM

Ce processus s'applique au programme d'intégration des stagiaires internationaux infirmiers[-ères] diplômés[-ées] visés[-ées] par l'arrangement de reconnaissance mutuelle (ARM).

FORMATIONS THÉORIQUES SPÉCIFIQUES ½ journée d'accueil RH - nouveaux employés ½ journée de formations avec CSI Soins infirmiers en contexte Québécois 1	FORMATIONS ENA Formations ENA obligatoires (se référer au feuillet de formations virtuelles du parcours d'accueil pour nouveaux employés). Prévoir du temps pour les formations pendant le stage avec l'accord du gestionnaire responsable. Formations à poursuivre - Dans les 3 mois - Dans les 3 à 6 mois - Dans les 6 à 9 mois - Dans les 9 à 12 mois 2	FORMATIONS – ACCUEIL GÉNÉRAL Inscriptions faites par l'accueil: - Formation PCI - Tronc commun DSIEU - Généralité médecine - SIGO (HDS) ou Harris (HAL) - Kardexage - OPSC (unité de MED, CHX, GA) <u>À faire par le gestionnaire :</u> - Imprimer le code à barre Gluco - Activer l'accès à Acudose-Rx 3
STAGE D'ADAPTATION – AVEC PRÉCEPTORAT (JOUR 1 À 40) <u>Aucun quart de nuit ne pourra être effectué</u> *Il est préférable d'avoir 1 à 2 monitrices cliniques maximum attirées au stagiaire. Droit d'exercice : Le stagiaire peut exercer toutes les activités réservées de l'infirmière avec la présence de la monitrice Titre professionnel : «inf.» 4	MI-STAGE – PRATIQUE AUTONOME (JOUR 40 À 75) ÉVALUATION MI-STAGE AU JOUR 40 Droit d'exercice : Le stagiaire peut exercer toutes les activités réservées de l'infirmière et ce, de façon autonome (uniquement si une infirmière est présente et disponible sur le département en vue d'une consultation ou d'une intervention rapide.) <u>À faire par le gestionnaire :</u> Inscrire à la formation RCR 5	FIN DE STAGE ÉVALUATION FIN DE STAGE AU JOUR 75 Réussite - Prolongation – Échec Si Réussite: Aucun délai de carence dans l'attente du permis de pratique de l'OIIQ. Ils deviennent infirmier[-ères] clinicien[-ennes] 6

Références : Ordre de infirmières et infirmiers du Québec. (En vigueur 2023-04). *Stage d'adaptation des infirmières diplômées en France visées par l'arrangement sur la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles (ARM) Québec-France/Programme de stage.* Montréal.

Documents associés :		Entrée en vigueur :	2025-02-19
Rédigé par : Karine Hall et Marie-Ève Pratte	Approuvé par : Marie-Eve Sévigny	Révision :	2025-08-21
PRA-DSIEU-10002 (Rev. 2025-08)	Direction émettrice Direction des soins infirmiers et de l'enseignement universitaire		

DROITS D'EXERCICE

Le stagiaire ARM ne peut pas :

- Assurer la surveillance d'une CEPI et d'une externe en soins infirmiers
- Faire la DVI avec les CEPI-CEPIA-Externe
- Être jumelé avec une CEPI-CEPIA-Externe
- Être responsable d'une unité, ni être seul sur l'unité (attention aux pauses/diners, sites d'hébergement)
- Faire des **heures supplémentaires** durant toute la durée du stage (75 jours)
- Faire des **quarts de nuit du jour 1 à 40** (à partir du jour 41, les quarts de nuit sont permis seulement à l'urgence, aux soins intensifs et à la salle d'accouchement).

Références : Ordre de infirmières et infirmiers du Québec. (En vigueur 2023-04). *Stage d'adaptation des infirmières diplômées en France visées par l'arrangement sur la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles (ARM) Québec-France/Programme de stage*. Montréal.

Documents associés :		Entrée en vigueur :	2025-02-19
Rédigé par : Karine Hall et Marie-Ève Pratte	Approuvé par : Marie-Eve Sévigny	Révision :	2025-08-21
PRA-DSIEU-10002 (Rev. 2025-08)	Direction émettrice Direction des soins infirmiers et de l'enseignement universitaire		